



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 21 mars 2023

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Convocation : 10/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire suppléante.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C. - Tournillac C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2023-005

Objet : Vote du Compte Administratif - 2022.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal ; il laisse apparaître pour l'exercice 2022 :

* *Un excédent de fonctionnement :* 101 533,40 €,
* *Un excédent d'investissement :* 242 401,62 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2022 se synthétise de la manière suivante :

* *Un excédent de fonctionnement :* 295 311,92 €,
* *Un excédent d'investissement :* 378 539,14 €.

La Maire suppléante ne participant pas au vote du compte administratif, elle quitte la salle et la présidence est donnée à Mr Chivot, Second Adjoint, pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint, l'assemblée,

Décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 comme présenté.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Maire suppléante,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 23 mars 2023.